

# DÉSIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES

DATE LIMITE DE QUANTIFICATION  
DES BESOINS

2 juillet 2025



## Objet du marché :

La filière Services relance le marché de « Désignation de Commissaires aux Comptes » pour les établissements publics de santé qui doivent faire certifier leurs comptes.

Le marché consiste en l'exécution **des prestations relevant du mandat de commissaire aux comptes** tel que prévu par l'article L 6145-16 du code de la santé publique dans les conditions mentionnées au titre II du livre 8 et à l'article L823-16-1 du Code du commerce.

L'objet du marché consiste en :

**La nomination d'un commissaire aux comptes titulaire et d'un commissaire aux comptes suppléant appelé à remplacer, en application de l'article L.823-1 du code de commerce, le titulaire en cas de refus, d'empêchement, de démission ou de décès.**

**Accord-cadre/marché subséquent multi-attributaire (10 titulaires) lancé en groupement de commandes et disponible en centrale d'achat.**

Nous relançons notre démarche UniHA pour les établissements de la vague 1 qui ont choisi leur Commissaire Aux Comptes en 2020 et doivent donc le nommer en 2026.

*Notre calendrier de consultation du nouvel accord-cadre a donc été établi en fonction de cet impératif.*

**L'adhésion en Groupement de commande est privilégiée pour les établissements historiques (principalement les gros établissements certifiés ayant leur renouvellement de mandats en 2026 et/ou 2027). Pour les autres établissements, ils pourront adhérer en centrale d'achat très facilement .**

## Procédure

**Durée :** Novembre 2025  
reconductible deux fois un an soit jusqu'à  
novembre 2029

## Planning

- **Publicité :** juillet 2025
- **Réception des offres :** mi septembre 2025
- **Notification :** novembre 2025
- **Mise à disposition de la boîte à outils pour le lancement des marchés subséquents :** novembre 2025

# DÉSIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES

Procédure M\_3257

## Comment recenser vos besoins ?



Pour valider l'adhésion de votre établissement à ce groupement de commandes, il vous suffit de répondre au recensement des besoins sur l'outil de quantification **QUANTUM** en vous connectant à votre espace adhérent.

Le contrat d'engagement se trouve dans l'outil QUANTUM.

Afin de valider votre recensement, vous devez déposer :

- **La lettre d'engagement** dûment remplie et signée par l'établissement support du GHT (avec les informations pour tous les établissements qui souhaitent adhérer à la procédure)
- **La fiche de renseignement (format Excel) :**  
Pour chacun des établissements qui souhaitent adhérer au marché en groupement de commande, vous devez renseigner :
  - Mandat du CAC sur 6 exercices (TTC €):
  - Montant N-1 (TTC €)
  - Nom du CAC titulaire actuel :
  - Année du changement de CAC (ce qui équivaut à la date de notification du nouveau marché subséquent)
  - Est-ce un EIP (=Entités d'Intérêt Public) : OUI / NON
  - Personne référente : Nom + Prénom / Mail

J'accède à Quantum >> 

[Accédez au mode d'emploi de Quantum dans le centre de ressources >>](#)

DATE LIMITE DE QUANTIFICATION  
DES BESOINS

**2 juillet 2025**

## FICHE DE RECENSEMENT DES BESOINS



### Informations

- **Acheteuse :**  
**Elisabeth Chollet**  
06 08 58 13 05  
elisabeth.chollet@uniha.org
- **Assistante achat :**  
**Laëtitia Rubeaux**  
06 24 75 50 75  
laetitia.rubeaux@uniha.org